



Le magazine de

La Communauté de

communes du Val de Sully

VDS

MARS 2026 - N°35

CULTURE / P3

Alex Ramirès

SORTIR / P4

Idées sorties

**LE VAL DE SULLY, J'Y HABITE,
JE LE VISITE !** / P12

Parcours ludique

Dossier

**PRÉVENIR POUR
PROTÉGER** / P6



Edito



Nous voici à la fin de ce premier mandat de 6 ans... le précédent (de 2017 / 2020 n'en avait compté que 3).

Cette période, qui a débuté en plein confinement, a vu se succéder des séismes géopolitiques et climatiques sans précédent ; la guerre en Ukraine, les conflits au Moyen Orient auxquels

s'ajoutent les tensions politiques en Asie ont mobilisé les médias au cours de ces dernières années...

Nous allons donc nous détourner quelques instants de ces événements graves face auxquels notre pays et l'Europe semblent impuissants, pour évoquer notre Communauté de communes. Pour mémoire, notre conseil communautaire est composé de 35 membres représentant nos 19 communes. Au cours de ce mandat, se sont tenus 60 conseils communautaires qui ont pris 1 429 délibérations dont 94% ont été votées à l'unanimité ; ce dernier chiffre évoque plusieurs choses. Il est d'une part le fruit du très bon travail effectué dans les différentes commissions, et d'autre part de l'excellente collaboration entre vos élus et les agents de la collectivité que je tiens à remercier tous pour leur engagement et leur détermination sans faille à agir pour l'intérêt de tous.

De nombreux projets et opérations ont été conduits pendant ce mandat dans tous les domaines de compétences de notre communauté de communes, que ce soit la petite enfance, l'enfance, l'environnement, la politique de la ville, le développement économiques sans oublier la culture et le patrimoine. Conséquence positive de la gestion prudente de nos ressources, la situation financière de notre collectivité n'inspire à ce jour aucune inquiétude et doit nous permettre de traverser les périodes moins favorables qui nous sont annoncées par nos dirigeants... La saison culturelle du Val de Sully a déjà débuté, consultez le programme et rejoignez-nous pour partager à travers votre territoire des moments de détente et d'émotion.

- Gérard BOUDIER -
Président de la Communauté de communes
du Val de Sully

En bref

CERTIFICAT HONORABILITÉ

Si vous travaillez ou intervenez en tant que professionnel/bénévole dans un établissement ou un service de la protection de l'enfance ou de l'accueil du jeune enfant, vous devez détenir une attestation d'honorabilité.

PLACE AUX ÉTOILES !

Recherche bénévoles ! Vous avez plus de 18 ans, vous êtes aussi rêveurs que nous ? Venez nous aider le 25 juillet 2026 dans l'organisation, l'accueil des artistes, ou autres missions garantissant l'effet wahou de cet événement.

Renseignements : 02 34 52 02 45.

SANTÉ

Pour les habitants n'ayant pas de médecin traitant (ou dont le médecin n'est pas disponible sous 24h), une prise en charge est proposée. Les communes de Germigny des Prés, Neuville sur Cosson et Isdes relèvent du secteur est Orléanais. Les autres communes de la Communauté de communes, de la CPTS du Giennois-Berry. Un seul et même numéro de téléphone, le 116 117.

SITES INTERNET

Prise en charge et pilotée par la Communauté de communes, la refonte des sites de la CC, des mairies, de l'OT et du Belvédère est terminée. Ils sont opérationnels et répondent désormais aux dernières réglementations en vigueur.

Téléchargez l'application IntraMuros



DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

Numéro rédigé courant février, certaines informations ont pu évoluer. Toutes les mises à jour sont disponibles sur www.valdesully.fr, sur l'application IntraMuros ou sur Facebook @ValdeSully.



HUMOUR

©Marie Flament

Alex Ramirès BIENTÔT EN VAL DE SULLY

Tête d'affiche de la saison culturelle 2026 du Val de Sully,
Alex Ramirès s'est prêté au jeu de l'interview avant sa venue à l'espace Blareau.

Souhaitant amener le spectacle dans toutes les villes de France et pas seulement les grandes, Alex Ramirès a répondu à l'invitation du Val de Sully. Et si vous l'avez déjà vu à la télé ou si vous le suivez sur les réseaux sociaux, vous le découvrirez différemment sur scène ; un format plus abouti où la magie opère. Les spectacles se jouent sur la durée, c'est 1h30 où tout est pensé !

*" Je veux choyer
mon public "*

Dans *Panache*, Alex Ramirès cherche sa place dans le grand défilé de l'amour propre entre moins que rien et roi de tout. Etymologiquement, panache signifie " bouquet de plumes " ; la plume, selon lui, habille et permet de jouer la flamboyance qui donne confiance. Le panache, c'est aussi cette forme d'assurance dont Alex Ramirès est à la recherche tout au long du spectacle. Parce que, comme il le précise, pour avancer dans la vie, il faut avoir confiance. Et si l'appétit vient en mangeant, c'est la même mécanique pour la confiance : il faut au début faire semblant d'en avoir pour la développer. *A contrario*, certains en ont trop et doivent eux, apprendre à se taire. Un peu comme ce personnage qu'il adore incarner : le directeur de centre culturel.

Celui qui monopolise la scène en proposant un discours interminable en préambule d'un spectacle. Dans sa galerie de personnages et la mise en scène d'ouverture, certains verront une référence à Elie Kakou et son sketch sur Jean-Paul Gaultier. Ce clin d'oeil à l'humoriste est bien involontaire contrairement à l'hommage rendu à Muriel Robin et son sketch *L'Addition*.

Autre référence citée lors de cette interview : Johnny qui disait qu'un bon spectacle c'est un bon début et une bonne fin ; ajoutant que dans *Panache*, le milieu est bon aussi. Alors un conseil, arrivez à l'heure vous repartirez comblés !



OÙ RÉSERVER VOS BILLETS ?

- En ligne pour tous les spectacles sur : www.valdesully.fr.
- Après de l'Office de Tourisme à Sully sur Loire, au guichet (place de Gaulle) ou par téléphone 02 38 36 23 70.
- Le jour du spectacle, sur place, 30 minutes avant le début de la représentation (en fonction des places disponibles).

INFORMATIONS PRATIQUES

- 📅 Vendredi 27 mars à 20h30.
- 💶 16 € / Réduit 8 € tout public,
- 🕒 Durée 1h15.



IDÉES SORTIES *en Val de Sully*

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART®

Rencontrez les artisans d'art !

Au Belvédère et à Saint Benoît sur Loire.

Samedi 11 avril, de 14h30 à 18h et dimanche 12 avril, de 10h à 13h et de 14h30 à 18h.

Pour la quatrième année, le Belvédère célèbre le patrimoine vivant et le savoir-faire français. Animés par le désir de transmettre, artisans et professionnels passionnés, cœurs à l'ouvrage (thème 2026) présentent leurs créations et vous initient à leur savoir-faire : bronzier, coutelier, relieur, céramiste, vitrailliste, abat-jouriste, tisserand... Venez admirer leur talent ! Suite au succès de l'année dernière, un spectacle sera de nouveau proposé lors de cette édition :

128 kilos de mélèze

Cirque autoporté par la compagnie Les Cieux Galvanisés.

Samedi 11 avril à 18h30 face à la salle polyvalente (rue de Tholey, repli dans le gymnase en cas de pluie).

Ils sont circassiens sans leurs agrès mais réunis autour de 128 kilos de mélèze. Ils jouent avec ces poutres, ces simples « bouts de bois », à des jeux dont les règles nous échappent. Puis, petit à petit une structure apparaît. Son équilibre est précaire



©Guy Dorotte

et plus elle s'élève, plus la tension monte. Ils prennent des risques, avec le sourire, juste pour voir... si c'est possible, si ça va tenir...

Jusqu'où iront-ils ? Assistera-t-on à la chute, qui semble inévitable ? Ou continuera-t-on à rêver avec eux ? Spectacle de rue pluridisciplinaire (portés et acrobaties au sol, danse, musique live...) créé sur la base du pont autoporté de Léonard de Vinci, sans aucune fixation, ni clous, ni vis. Spectaculaire !

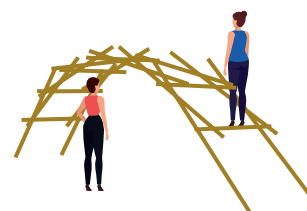
INFORMATIONS PRATIQUES

Programme définitif disponible sur le site belvedere-valdesully.fr

Manifestation tout public, accès libre.

Durée du spectacle : 50 min.

Avec Louise Huet, Gabriel Rainjonneau et Lison Graszak.



MUSÉE DU CIRQUE ET DE L'ILLUSION

Premier du genre en France, ce musée original fait revivre l'histoire du cirque et découvrir le monde de l'illusion.

Rémy Desmantes, véritable figure locale à l'origine de la création du musée, a cessé cette partie de son activité ; Vincent reprend le flambeau ! A 29 ans, cet artiste passionné issu du milieu du cirque, professeur de théâtre et metteur en scène, exploite le lieu

depuis quelques mois et y a déjà apporté quelques nouveautés : un nouvel agencement, la mise à disposition d'accessoires et un nouveau spectacle de magie !

Bien entendu, vous retrouverez toujours tous les arts du cirque au travers une grande collection de costumes de scène ou de film, d'accessoires et de matériels ayant appartenu aux grands noms du cirque (Pinder, Zavatta, Jean

Richard... tous ces noms qui nous font rêver), mais aussi des décors de films, des maquettes des cirques mythiques. C'est tout un univers qui est reconstitué, celui de la piste aux étoiles avec ses jeux de lumières, ses jeux de miroir, sa cage aux fauves, ses écrans géants... Et au milieu, sa vraie piste avec des spectacles de magie en après-midi. Ouvert à tous ceux qui ont gardé une âme d'enfant !

PREMIÈRE RANDO VÉLO DU PATRIMOINE !



Au départ de Saint Benoît sur Loire, quatre parcours balisés sur route seront proposés dont deux familiaux et un gravel pour une escapade à la découverte d'un riche patrimoine multi facettes. Amateurs de tourisme de nature, de proximité et de durabilité, ces échappées cyclo inspirantes sont idéales pour allier le sport à la découverte des fleurons historiques du territoire à l'instar du château de Sully, de l'abbatiale à Saint Benoît sur Loire ou encore de l'oratoire carolingien à Germigny des Prés. Un moment convivial qui réunira les générations !

Au gré d'un défilé de paysages authentiques, des pépites plus confidentielles jalonnent les itinéraires comme la briqueterie et le port de Bouteille surplombant Dame Loire à Guilly mais aussi l'emblématique étang de Corcambon niché en forêt d'Orléans

N'hésitez pas à y faire étape !

Rendez-vous qui s'inscrit dans les Echappées à vélo de la région Centre - Val de Loire.

Infos pratiques :

circuits de 12,5 km, 21 km, 49 km, 105 km et 80 km (gravel).

Tout type de vélo (VTC, VTT, VAE,...)

Vendredi 1^{er} mai à partir de 7h30

Place de l'Université. Inscriptions en ligne et/ou sur place

Tarifs : 8€/pers., 5€ licencié FFCT (assurance comprise). Gratuit pour les moins de 18 ans.

Casque obligatoire pour tous. Balade organisée par la Roue libre bénédictine (RLB) et portée par l'Office de Tourisme du Val de Sully.



D 952 à Dampierre en Burly. 02 38 35 67 50

Cirqueetillusion@orange.fr

www.museeducirqueetdelillusion.com

Visite libre : 9,50 €, réduit 7 € (de 4 à 13 ans), gratuit pour les moins de 4 ans

Nouveau : "Magic show" de Charlix à 15h30 tous les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.



Au conseil Extraits

Octobre

- Attribution de fonds de concours aux communes membres
- Subvention à la commune de Cerdon dans le cadre du soutien aux animations locales
- Subvention à la commune de Viglain dans le cadre du soutien aux animations locales
- Subvention à la commune de Bray-Saint Aignan dans le cadre du soutien aux animations locales
- Subvention à la commune de Saint Benoît sur Loire dans le cadre du soutien aux animations locales

Novembre

- Attribution de fonds de concours aux communes membres
- Subvention à la commune de Vannes sur Cosson dans le cadre du soutien aux animations locales
- Subvention à la commune de Neuvy en Sullias dans le cadre du soutien aux animations locales
- Subvention à la commune de Germigny des Prés dans le cadre du soutien aux animations locales
- Permis de construire n° PC 045 108 25 Z0016 concernant la construction d'un parc photovoltaïque à Coullons ; consultation des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet

Décembre

- Ajustement des autorisations de programmes et des crédits de paiement 2025
- Budget principal - Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
- Budget de l'OTI - Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
- Attribution d'une subvention au MEPAG pour l'organisation d'un forum de l'orientation
- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE - Au maraîcher du Val de Loire

Février

- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- Débat d'orientations budgétaires 2026
- Modification exceptionnelle du lieu de réunion du conseil communautaire
- Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma *Le Sully* à Sully sur Loire - Modification n°1
- Convention prestation conseil en évolution professionnelle avec le CDG45

Retrouvez tous
les derniers
comptes-rendus sur
www.valdesully.fr





Dossier

PRÉVENIR P

POUR *protéger*



En région Centre-Val de Loire, la forêt s'étend sur plus d'un million d'hectares ; c'est la sixième région la plus boisée de France. À l'échelle du Loiret, le taux de boisement est de 31% (en Val de Sully, cela se répartit essentiellement entre de la forêt privée en Sologne et la forêt d'Orléans, plus grand espace domanial de France avec 35 000 ha).

Véritable richesse, cela rend aussi le territoire plus vulnérable aux incendies. Et même si, avec un climat plus humide que celui du sud de la France, la région Centre-Val de Loire présentait jusqu'à maintenant un faible risque « feux de forêts », plusieurs de ses massifs boisés sont désormais classés comme particulièrement exposés au risque incendie. C'est le cas du massif de Sologne, positionné sur les départements du Cher, du Loiret et du Loir-et-Cher, et classé par arrêté du 6 février 2024. Une partie de la forêt d'Orléans le sera également très prochainement. Car en 2025, ce sont 333 feux d'espaces naturels qui se sont déclenchés dans le Loiret représentant 418 ha brûlés.

Il convient donc de prévenir, surveiller, aménager et informer pour contenir le risque sur les prochaines années.

PRÉVENIR

En période de sécheresse, il est important de limiter les activités susceptibles de provoquer des incendies. A ces fins, deux arrêtés sont d'ores et déjà en vigueur dans le Loiret. L'un pour réglementer le brûlage à l'air libre, les feux de plein air et certaines autres activités à risque, l'autre pour réglementer les feux festifs de plein air, les tirs de feux d'artifice de divertissement et les spectacles pyrotechniques. La maîtrise de l'occupation des sols est aussi une composante majeure des politiques de prévention des risques incendie de forêt.

POUR LES PROPRIÉTAIRES : LE DÉBROUSSAILLEMENT

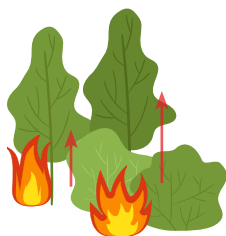
Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes proches du sol, vers les cimes des arbres. Le feu est alors difficile à contrôler, car il avance rapidement dans la végétation basse voire d'un arbre à l'autre, notamment lorsque les branches se touchent. La masse combustible étant très importante, le front de flammes généré est très puissant, difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants.

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe avec moins de dommages et le travail des sapeurs-pompiers est à la fois sécurisé et facilité. **Le débroussaillage protège également l'habitation** et évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

Il est obligatoire dans les massifs classés à risque de feux de forêts, et recommandé si l'habitation est proche d'une zone boisée. Le débroussaillage consiste à créer de la discontinuité dans la végétation et à réduire la quantité de combustible végétal pour :

- assurer une autoprotection des personnes et des biens,
- sécuriser et faciliter les interventions des pompiers en cas de sinistre,
- éviter une trop grande mobilisation des moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de celle de la forêt,
- minimiser le risque de départ de feu accidentel à partir des habitations.

Le propriétaire est alors tenu de débroussailler les 50 mètres autour de ses constructions ou installations. Il peut s'agir de son jardin, mais aussi de terrains non bâtis de ses voisins s'ils sont à moins de 50 mètres des bâtis. Ceux-ci ont alors l'obligation d'autoriser l'accès à leurs terrains. Le refus engage leur responsabilité juridique et les opérations de débroussaillage sont alors à leur charge (cf. schéma ci-après).



Un feu de végétation **démarre du sol** et, dans **9 cas sur 10**, à cause d'une action humaine.

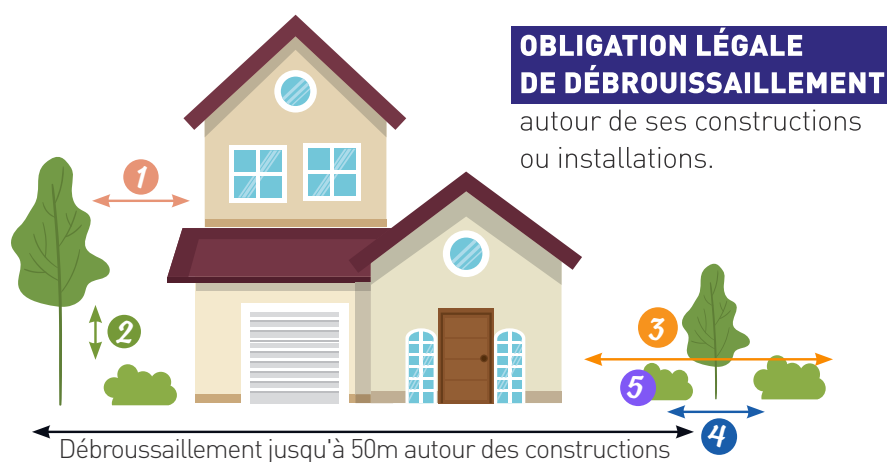
L'obligation de débroussaillage et de maintien à l'état débroussaillé s'applique, dans chacune de ces conditions :

- **aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature**, sur une profondeur de 50 mètres ; cette distance peut être portée à 100 mètres par arrêté du maire,
- **aux abords des voies privées donnant accès à ces constructions**, chantiers ou installations de toute nature, sur une profondeur de 2,5 mètres de part et d'autre de la voie,
- **sur l'ensemble de la parcelle (bâtie ou non) pour les terrains situés en zone urbaine** (délimitée dans le document d'urbanisme lorsqu'il existe),
- **sur les terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concerté**, à une association foncière urbaine ou à un lotissement (opérations régies par les articles L.311-1, L. 322-2 et L.442-1 du Code de l'urbanisme),
- **sur les terrains de camping, caravanning, parcs résidentiels de loisirs** et de stationnement de caravanes ou d'habitations légères de loisirs (terrains mentionnés aux articles L. 443-1 à L. 443-4 et L. 444-1 du Code de l'urbanisme) sur une profondeur de 50 mètres ; cette distance peut être portée à 100 mètres par arrêté du maire,
- **aux abords des installations mentionnées à l'article L. 515-32 du Code de l'environnement** (sites SEVESO), sur une profondeur de 100 mètres à compter des limites de propriété de l'établissement. Sont exclus du périmètre, les chantiers mobiles d'entretien courant des réseaux linéaires ainsi que les bases vie mobiles associées et qui suivent le chantier ainsi que les chantiers d'exploitation forestière.

CONCILIER OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT ET BIODIVERSITÉ

Débroussailler ne signifie pas détruire, mais gérer durablement la végétation. En adoptant ces pratiques, vous protégez votre habitation tout en préservant l'équilibre écologique.

- Respectez la période de débroussaillage : l'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées
- Utilisez du matériel adapté
- Procédez de manière progressive dans l'espace, depuis l'espace urbanisé vers l'espace naturel. La végétation inférieure à 50 cm de haut n'est pas concernée par cette obligation et, en dehors de ceux situés à moins de 3 mètres d'une habitation, les arbres sains ne sont pas concernés.
- Le débroussaillage n'est pas un défrichage
- Il est recommandé de stocker les bois morts en dehors de la zone de débroussaillage, pour créer des refuges pour la micro-faune.
- il est recommandé de maintenir un couvert herbacé d'au moins 10 cm de hauteur



OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT
autour de ses constructions ou installations.

❶ Couper les arbres, les arbustes et les branches situés à moins de 3m de toute construction.

❷ Couper les branches basses des arbres afin que toutes les parties des branches se trouvent à hauteur minimale de 2m du sol.

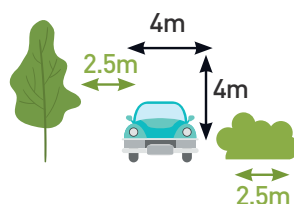
❸ Couper ou broyer la végétation basse afin qu'elle ne dépasse pas 50cm de hauteur.

❹ Espacer les arbustes entre eux d'au moins 3m (possibilité de conserver les îlots à plus de 10m des constructions).

❺ Couper les arbustes présents sous les arbres.

Débroussailler autour des voies d'accès sur 2,5m de part et d'autre et maintenir un gabarit de 4m x 4m.

Ces dispositions s'appliquent également aux voiries ouvertes à la circulation publique motorisée.



LES TEXTES

À la suite de la loi du 10 juillet 2023 visant à « renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie », un arrêté interministériel a été pris le 6 février 2024 modifiant par arrêté du 20 mai 2025 classant le massif forestier de Sologne parmi les massifs jugés à risques.

Sur les **63 communes**, 33 sont dans le Loiret dont **11** sont situées en « cœur de massif » ; parmi elles, **4 sont en Val de Sully** : Isdes, Vannes sur Cosson, Viglain et Villemurlin.

Dans le département du Loiret, l'arrêté préfectoral définissant les obligations légales de débroussaillage dans les massifs exposés au risque feux de forêt a été publié le 10 janvier 2025. Les modalités techniques du débroussaillage y sont également précisées.



Un nouvel arrêté (signé le 12 juin 2025) réglemente le brûlage à l'air libre, les feux de plein air, les tirs de feux d'artifices de divertissement, les spectacles pyrotechniques et certaines activités à risque, aux fins de prévention de la pollution atmosphérique et des incendies dans le département du Loiret



INFORMER

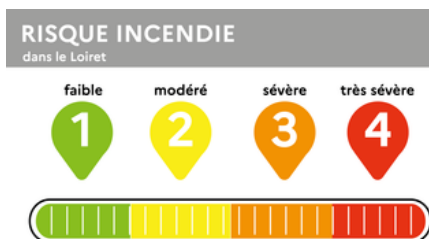
LA MÉTÉO DES FORÊTS

Grâce à une intense collaboration avec Météo-France, l'Office national des forêts (ONF), les services d'incendie et de secours (SIS) et les centres opérationnels disposent quotidiennement d'éléments d'évaluation du risque incendie de forêt. La coopération avec ces services permet d'affiner l'appréciation du danger et de publier une « météo des forêts » pour informer les citoyens sur le risque de feux de forêt et de végétation

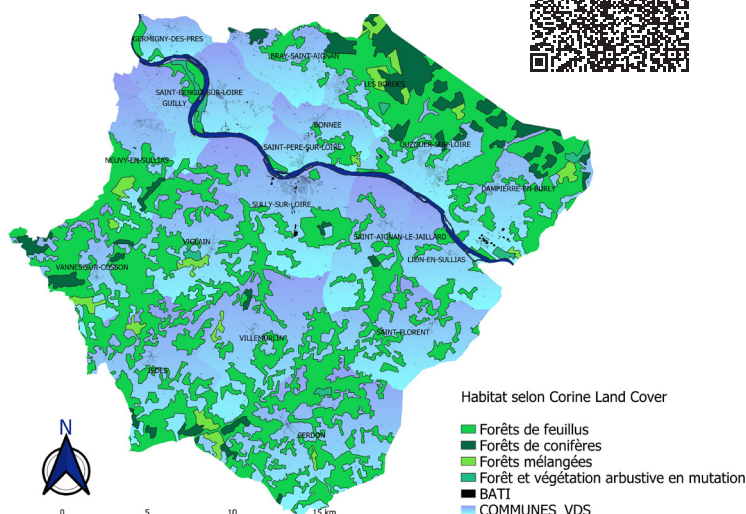
La météo des forêts apporte une information synthétique aux citoyens sur la sévérité du risque feu, pour les deux prochains jours. L'information cartographique se présente sous la forme d'une échelle à 4 niveaux de risque par département. Des messages de prévention accompagnent les niveaux de risque les plus élevés (exemple dans l'encart ci-contre). Ainsi informés, les citoyens peuvent adopter les bons comportements pour éviter les incendies et s'en protéger. Elle est généralement publiée de juin jusqu'à fin septembre.

Par ailleurs, dans le Loiret, un indice (complémentaire de la « météo des forêts » nationale grand public, avec une adaptation fine au contexte local) est calculé tous les jours en saison à risque par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Il évalue le niveau de danger en matière d'éclosion et de propagation de feux de végétation sur notre département et propose, pour chaque niveau les mesures à appliquer.

Cet indice est appelé « indice de risque opérationnel » (IRO). Le département est découpé en sept secteurs (appelés UT). A chaque secteur son IRO. Le Val de Sully appartient à l'UT Giennois.



CARTE DES FORÊTS EN VAL DE SULLY



SI VOUS ÊTES TEMOINS D'UN DÉPART DE FEU

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Éloignez-vous dos au vent
- Respirez à travers un linge humide
- Suivez les instructions des pompiers

SI LE FEU SE RAPPROCHE DE VOTRE HABITATION

- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Fermez les bouteilles de gaz qui se trouvent en extérieur et éloignez-vous.
- Ouvrez le portail pour faciliter l'accès des pompiers
- Arrosez le bâtiment avant l'arrivée du feu
- Habillez-vous de vêtements en coton épais

APRÈS L'INCENDIE

- Sortez protégé : chaussures fermées, veste, gants
- Éloignez-vous des foyers résiduels
- Inspectez votre habitation en recherchant et en surveillant les braises.

Pour savoir comment agir en cas de risques majeurs consultez le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), ci dessous ou sur www.valdesully.fr



La coopération avec Météo France et l'ONF, sont également utiles aux services opérationnels de secours pour analyser et affiner l'appréciation d'un danger. La surveillance quotidienne est une clé de la réussite pour lutter contre les incendies.

IRO 4 - RISQUE TRÈS SÉVÈRE**RECOMMANDATIONS**

Enlever tous les matériaux combustibles (bois, butane...) contre les habitations. Maintenir les abords des habitations, les parcelles et les chemins d'accès débroussaillés.

Limiter le fauchage des acotements des routes.

Hors zone à risque : limiter méchouis, braseros et barbecues.

Hors zone à risque, limiter les travaux par point chaud (soudure, meulage, découpe, etc.).

RESTRICTIONS

Activités de récolte de grandes cultures, incluant les activités de presse de paille ou de foin autorisées avec un déchaumeur et une réserve d'eau suffisante situés à proximité et mobilisable rapidement et à réaliser de préférence entre 20h et 5h.

En zone à risque, travaux par point chaud autorisés uniquement entre 20h et 13h.

INTERDICTIONS**Les interdictions permanentes (IRO 1)**

Des dérogations de brûlage de déchets verts à l'air libre et de tout brûlage agricole ou forestier.

Des feux festifs de plein air : feux de joie, feux d'artifices de divertissement et spectacles pyrotechniques.

De circulation en véhicule à moteur hors des routes goudronnées en forêt et en zone à risque.

De tout apport de feux en forêt et jusqu'à 200m d'espace boisé.

D'activités de broyage.

D'activités nécessitant l'usage d'un moteur thermique pour les travaux forestiers.

D'utilisation d'enfumeurs dans le cadre des activités d'apiculture.



Il est également interdit de fumer dans les zones à risque (bois et forêts jusqu'à une distance de 200m) pendant la période à risque du 1^{er} mars au 30 septembre (cf. article 26 arrêté "brûlage" ; QR code page précédente).

**SURVEILLER POUR LUTTER CONTRE LES FEUX
PAR UNE ATTAQUE PRÉCOCE**

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française. Pour être traité efficacement dans les secteurs où le risque incendie est élevé, un feu doit avoir parcouru moins de 1 hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

En période de risque élevé, ce principe doit permettre d'attaquer tout feu dans les dix minutes suivant sa détection. L'intervention repose alors sur la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers des différents services d'incendie et de secours (déployés dans les massifs sensibles aux côtés des agents forestiers, des comités communaux feux de forêt...) ou des moyens nationaux. Afin de limiter le développement important des incendies, l'attaque précoce doit être concomitante avec un engagement massif de personnels et de matériels afin de limiter le développement d'un sinistre et de perdre sa maîtrise.



Le SDIS du Loiret forme chaque année de nombreux sapeurs-pompiers à la spécialité « lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels ».

En 2024, **838 sapeurs-pompiers du Loiret** ont été formés.



+ **36 sapeurs-pompiers supplémentaires** formés en 2025.

**Les moyens matériels**

Pour le SDIS du Loiret, ce sont **67 véhicules** dédiés à la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels.

Des caméras de surveillance sont installées en Sologne pour améliorer la détection précoce des feux et l'alerte rapide des services de secours. Celle située à Dampierre en Burly offre également une vision sur la forêt d'Orléans.

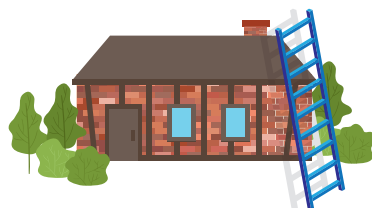
Au premier niveau d'intervention, la lutte contre les feux incombe aux sapeurs-pompiers du SDIS. Les moyens sont déployés en fonction de l'ampleur de l'événement. Si l'évolution du sinistre nécessite des besoins supplémentaires, des renforts d'autres départements peuvent être mis en place.

LE VAL DE SULLY J'Y HABITE, JE LE VISITE !



UN PARCOURS LUDIQUE À VILLEMURLIN

Découvrez tout le charme de cette commune de Sologne au cours d'une aventure captivante ! En téléchargeant l'application gratuite Baludik, vous irez d'indices en défis ; les surprises rythmeront votre balade (et motiveront vos enfants !).



A Villemurlin, au cœur de la nature, vous aiderez Mousse et Dynamo à retrouver les morceaux de la grande échelle bleue, symbole du village. Brisée par une mystérieuse bourrasque, elle s'est éparpillée aux quatre coins du bourg.

En pratique :

- Le départ du parcours se fait sur la place de l'église de Villemurlin.
- Le parcours, d'environ 3,2 km, durée 1h15.
- Téléchargez le jeu puis cliquez sur le premier point de l'interface de jeu pour commencer.
- Suivez bien tous les indices qui vous sont donnés. Ils vous permettront de vous diriger et de résoudre certaines missions.
- Avant de vous lancer, assurez-vous d'avoir suffisamment de batterie et que votre géolocalisation est bien active.
- Si vous êtes bloqués, utilisez les boutons rouges en bas des écrans.

La légende des échelles bleues. Autrefois, les maisons du bourg en briquettes, étaient ornées d'échelles qui permettaient d'accéder aux greniers où étaient entreposés fourrage et bois de chauffage.

En cette période où l'agriculture occupait une place prépondérante, les charrons fabriquaient des voitures à bestiaux qu'ils peignaient en bleu. Pourquoi ? Cette couleur éloignait les insectes ! Ces charrons fabriquaient également des échelles, et... il se dit qu'ils n'avaient " qu'un seul pot de peinture " et que c'est pour cela que les échelles étaient toutes également peintes en bleu.

Toutes les échelles bleues avaient disparu et les rares échelles toujours présentes dans le village n'étaient plus peintes. En 2005, la fête annuelle Berdigne-Berdogne qui célèbre la tradition solognote s'est tenue à Villemurlin. Pour l'occasion,

la municipalité a demandé aux habitants de ressortir leurs échelles. Des ateliers peinture ont été organisés afin de redonner aux échelles leur couleur d'origine. Elles sont maintenant aussi nombreuses " qu'à l'époque " à orner les façades des maisons, bien que leur utilité ne soit plus que décorative.

Une deuxième balade de ce type existe sur le territoire : arpentez **Dampierre en Burly** accompagné de Splash et Relique, et rétablissez le calme au village ! Environ 3km, 1h30.



Parcours
Villemurlin



Parcours
Dampierre



Une application
développée avec le
concours de Tourisme
Loiret



L'aventure de ces deux entrepreneurs a commencé en 2021, "à la Steve Jobs", le fondateur d'Apple : dans un garage à Jargeau. Après une quinzaine d'années en entreprise, Adrien Depret et Arnaud Belanger décident de valoriser leurs expériences (le premier dans la technique, le second en tant que commercial) en se lançant dans l'entrepreneuriat. Les associés fondent DB Power dont le cœur d'activité est la maintenance industrielle et nucléaire.

Pour redonner du sens à leurs métiers, ils font le choix de positionner leur entreprise sur les quatre domaines de compétences que sont :

- l'étude
- la conception (recherche et développement, bureau d'études et méthode)
- la fabrication
- la maintenance sur les équipements

Et ce, dans trois secteurs d'activités : le nucléaire (qui représente 70% de son activité), l'industrie et le naval. Et c'est là une de leurs forces : proposer des solutions clés en main en couvrant toute la chaîne de valeur : de l'étude à la réalisation. Savoir s'entourer permet de se distinguer sur un marché très technique, en dispensant un savoir-faire précis et une écoute attentive du client. Une solution " de A à Z ", garantie par les certifications obtenues par l'entreprise, qui favorise la proximité avec les clients et permet à DB Power d'être réactif.

2025 a marqué une étape importante pour DB power qui a intégré le groupe Monteiro, acteur de référence dans le domaine de la maintenance industrielle. DB Power mise sur des opportunités sur le marché national particulièrement dans le secteur de l'énergie (EDF), de l'armement, de la plasturgie ou de la sidérurgie (Arcelormittal) mais aussi au niveau des industries locales (agroalimentaire, cosmétique).

En Val de Sully, suite à l'obtention de la qualification sur la spécialité de la machine tournante pour le nucléaire, l'entreprise a pour projet la construction d'un bâtiment afin d'accueillir un chantier-école en partenariat avec EDF. Les stagiaires bénéficieront d'une formation sur une turbine à combustion identique à celles qu'ils trouveront à leur poste de travail.

Et la formation est un point important dans ce secteur où le recrutement représente un réel enjeu pour les entreprises. C'est pourquoi, l'entreprise participe régulièrement à des salons et forums... d'autant que suite aux nouveaux marchés, décrochés récemment, DB Power devrait passer la barre des 100 salariés en 2026 !

Bref, le dynamisme de cette entreprise installée à Dampierre en Burly n'est plus à prouver et son développement ne fait que commencer !

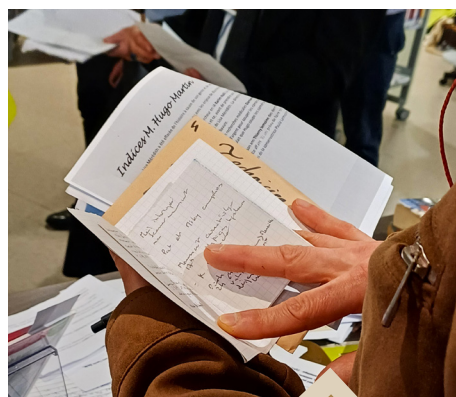


Instant(s) de vie

ANIMATION JEUNESSE

Vacances d'hiver

Regards croisés, un projet mené en partenariat avec le service culture patrimoine : une matinée consacrée à un jeu photo avant/après à partir d'archives, puis l'après-midi, temps d'échange avec les résidents de l'EHPAD de Saint Benoît sur Loire autour de l'évolution de la ville au fil des années.



BIBLIOTHÈQUES

Nuit de la lecture

20 participants ont mené l'enquête à la suite d'un meurtre à la bibliothèque où se trouvait un manuscrit inédit. Munis des accessoires de leur personnage et d'énigmes à résoudre, ils ont pu échanger, chercher des indices et recouper les alibis pour finalement retrouver le manuscrit volé !

Murder party organisée dans le cadre de la Nuit de la lecture et pendant ce temps, les plus petits profitaient d'ateliers lecture / jeux / création dans la pièce d'à côté



POLICE

Coopération police

La police intercommunale du Val de Sully et la police municipale de Sully sur Loire coopèrent. En dehors des festivités habituelles ou des séances d'entraînement opérationnel, des patrouilles pédestres dans le centre de Sully ont été mises en place pour renforcer ponctuellement l'effectif de la police sullyloise dans leurs missions de sécurisation.





SOCIAL

Café pour tous

Un rendez-vous mensuel qui se tient le premier jeudi de chaque mois à la Maison pour tous. Ce moment convivial est l'occasion de découvrir, ensemble, différents thèmes liés au numérique du quotidien.

ENVIRONNEMENT

Forum

Sensibilisation, pour les plus jeunes, aux enjeux environnementaux. Comme chaque année, près de 500 élèves, du CP à la 6^e, ont pu échanger autour des différents risques pour l'environnement et découvrir la faune et la flore du territoire.



PETITE ENFANCE

Crèche

Un joli moment de partage musical à la crèche d'Ouzouer sur Loire. Avec Thomas, enseignant à l'école de musique, les enfants ont découvert de nouveaux sons et instruments. Une belle rencontre sensorielle, pleine de curiosité et d'émerveillement... et peut-être les premiers pas d'un futur prodige musical !

VENDREDI 27 MARS
20H30 - SULLY SUR LOIRE

ESPACE BLAREAU - 16€ / réduit 8€

Réservations sur www.valdesully.fr

ALEX
RAMIRES
Panache

Mars et édité
ALEXANDIA BIAIT

AGENDA culturel

MARS

Jeudi 5

Maurice de Sully
Conférence

Samedi 21

La journée des tout-petits
+ *La Béroutte de Paulette*
Spectacle très jeune public

Samedi 21

Amélie Berthon
et Line Van Wersch
Conférence

Vendredi 27

Alex Ramirès
Humour

Samedi 28

Autour de Max Jacob
Conte

AVRIL

Vendredi 10

Concert des enseignants
Musique

Sam. 11 et dim. 12
Journées européennes
des métiers d'art
+ spectacle *128 kilos
de mélèze*

Dimanche 19

On aime,
on vous y emmène !
patrimoine

Samedi 25

Concert I Campagnoli
Musique

Dimanche 26

Des bâches ouvertes
Arts de la piste

MAI

Samedi 30

Lancement du Prix des
lecteurs
Littérature

Samedi 30

Bâches et du son
Musique



Agenda complet sur www.valdesully.fr/la-saison-culturelle

Réservez dès maintenant ou découvrez toutes nos activités en **entrée libre !**

Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée
Directeur de la publication : Gérard Boudier ■ Responsable de la rédaction : Ann'-Line Devienne

Conception, réalisation & rédaction : Gérard Boudier, Patrick Hélaine, Serge Mercadié,
Romane Sérazin, Ann'-Line Devienne

Crédits photo : Communauté de communes du Val de Sully.

■ Parution et dépôt légal : mars 2026. Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■
ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Manifestations et infos
en téléchargeant
l'appli Intramuros.

